

COMMUNIQUE

Des analyses concluent à l'efficacité biologique des pesticides dits périmés

(Ouagadougou le 04 septembre 2020) Des publications font état de la mise à disposition aux producteurs de pesticides périmés par le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles. Il s'agit notamment du K-Optimal comportant deux matières actives (Lambda Cyhalothrine 15 g/L et Acétamipride 20g/L) dont la date de péremption affichée est juin 2020. Ce pesticide a été acquis pour le contrôle de la chenille légionnaire d'automne et les autres ravageurs des cultures.

Les produits incriminés sont issus d'un stock constitué de façon continue afin de parer promptement aux attaques des ravageurs des cultures. Face aux menaces parasitaires constatées en début de campagne agricole, le Département a mis à la disposition des producteurs ces produits, en mai 2020.

Il est à souligner que le Manuel sur l'Elaboration et l'Utilisation des spécifications FAO/OMS pour les pesticides recommande une analyse et des tests afin d'évaluer si une formulation soumise à un stockage prolongé peut être utilisée.

Dans ce cadre, les analyses ont été effectuées et les résultats montrent que les composantes du K-Optimal sont toujours actifs pour au moins une période de six mois. Ces résultats peuvent être consultés directement au Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles ou en nous contactant à l'adresse téléphonique ci-dessous mentionnée.

Le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles tient à rassurer les producteurs quant à l'efficacité biologique des pesticides

mis à leur disposition.

En tant que garant de la qualité des produits phytosanitaires vendus ou utilisés sur l'ensemble du territoire national, le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles attache du prix au respect des normes relatives à la gestion des pesticides.

Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles

Contact utile :

Tél. : 79 31 79 52